

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.05.2017

Numéro de version 31

Révision: 09.05.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- **Nom du produit** **INDUFLEX-PS (B-Komp.)(INDUFLEX-VK-TKF-2000 mv (B-Komp.))**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** composant de durcisseur
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- **Producteur/fournisseur :**
Schomburg Lux S.à.r.l.
23 Potaschberg
L - 6776 Grevenmacher
Luxemburg

- Tel.: 00352 719 853
E-Mail: info@schomburg.lu
- **Service chargé des renseignements :** Département " sécurité des produits "

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



- Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
- Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS07
- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
dioxyde de manganèse
bis(diéthylthiocarbamate) de zinc
- **Mentions de danger**
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

FR

Nom du produit INDUFLEX-PS (B-Komp.)(INDUFLEX-VK-TKF-2000 mv (B-Komp.))

(suite de la page 1)

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description :** Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 27138-31-4	oxydipropyl dibenzoate Aquatic Chronic 3, H412	25-50%
-----------------	---	--------

CAS: 1313-13-9	dioxyde de manganèse	25-50%
EINECS: 215-202-6	⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	

CAS: 14324-55-1	bis(diétildithiocarbamate) de zinc	< 2,5%
EINECS: 238-270-9	⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	

CAS: 7704-34-9	sulfur	< 2,5%
EINECS: 231-722-6	⚠ Skin Irrit. 2, H315	

- **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Indications générales :**

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence

- **après inhalation :**

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **après ingestion :**

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Présenter l'emballage ou l'étiquette au médecin consulté.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

(suite page 3)

Nom du produit INDUFLEX-PS (B-Komp.)(INDUFLEX-VK-TKF-2000 mv (B-Komp.))

(suite de la page 2)

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Le plan de sécurité du site est à respecter.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre les personnes en sécurité.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir hors de portée des enfants.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker à un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun :

Veillez considérer les VCI - concepts pour les stockages en commun des produits chimiques.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Prévoir un endroit pour se laver dans le périmètre de travail.

Prévoir une douche pour les yeux ou du spray pour les yeux.

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Équipement de protection individuel :
Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.05.2017

Numéro de version 31

Révision: 09.05.2017

Nom du produit **INDUFLEX-PS (B-Komp.)(INDUFLEX-VK-TKF-2000 mv (B-Komp.))**

(suite de la page 3)

- Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses
- **Protection respiratoire** : non nécessaire.
- **Protection des mains** : Utiliser des gants en nitrile, en caoutchouc Butyl.
- **Matériau des gants** Caoutchouc butylique - II R : Epaisseur $\geq 0,5$ mm; Temps de rupture ≥ 480
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux** : Lunettes de protection.
- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales.**· **Aspect:**

- **Forme** : liquide épais
- **Couleur** : brun foncé
- **Odeur** : D'après des oeufs pourris (mercaptan)

· **Modification d'état**

- **Point de fusion** : non déterminé
- **Point d'ébullition** : non déterminé

· **Point d'éclair** : > 150 °C· **Température d'inflammation** : 400 °C· **Auto-inflammabilité** : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.· **Danger d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.· **Densité à 20 °C:** $1,81$ g/cm³· **Solubilité dans/miscibilité avec**· **l'eau** : non ou peu miscible· **Viscosité :**

- **dynamique à 20 °C:** 110000 mPas
- **cinématique** : Non déterminé.

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **10.2 Stabilité chimique**· **Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**· **Toxicité aiguë :**

Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 5)

Nom du produit INDUFLEX-PS (B-Komp.)(INDUFLEX-VK-TKF-2000 mv (B-Komp.))

(suite de la page 4)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
27138-31-4 oxydipropyl dibenzoate

Oral LD50 3914 mg/kg (Rat)
 Dermique LD50 > 2000 mg/kg (Rat)
 Inhalatoire LC50/4 h >200 mg/l (Rat)

14324-55-1 bis(diétildithiocarbamate) de zinc

Oral LD50 1400 mg/kg (Maus)
 400 - 570 mg/kg (Lapin)
 700 - 3530 mg/kg (Rat)
 Dermique LD50 > 3160 mg/kg (Lapin)
 > 2000 mg/kg (Rat)

7704-34-9 sulfur

Oral LD50 > 5000 mg/kg (Rat)
 Dermique LD50 > 2000 mg/kg (Rat)

· Effet primaire d'irritation :
· de la peau :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
· 12.1 Toxicité
· Toxicité aquatique :
14324-55-1 bis(diétildithiocarbamate) de zinc

EC 50 19,3 mg/kg (Daphniatoxici  s (akut))

· **12.2 Persistance et d  gradabilit  ** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilit   dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets   cotoxiques :

· **Remarque :** Toxique chez les poissons.

· Autres indications   cologiques :

· **Indications g  n  rales :** Cat  gorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant

· 12.5 R  sultats des   valuations PBT et VPVB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets n  fastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.05.2017

Numéro de version 31

Révision: 09.05.2017

Nom du produit **INDUFLEX-PS (B-Komp.)(INDUFLEX-VK-TKF-2000 mv (B-Komp.))**

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Catalogue européen des déchets**

08 00 00 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION

08 04 00 déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- Emballages non nettoyés :**

- Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU

- ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR** 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (bis(diéthildithiocarbamate) de zinc)

- ADN, IMDG, IATA** néant

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR, ADN, IMDG, IATA**

- Classe** néant

- 14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA** néant

- 14.5 Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : bis(diéthildithiocarbamate) de zinc, oxydipropyl dibenzoate

- Polluant marin :** Non

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

- "Règlement type" de l'ONU:

UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (bis(diéthildithiocarbamate) de zinc), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE**

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t**

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**

(suite page 7)

Nom du produit INDUFLEX-PS (B-Komp.)(INDUFLEX-VK-TKF-2000 mv (B-Komp.))

(suite de la page 6)

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales :**
Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.
- **Directives techniques air :**
- **Classe Part en %**
- **III 40,3**
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant
La classification du danger pour l'eau a été établie selon les prescriptions du VwVwS. Selon les données des matières premières selon le schéma pour la détermination d'une WGK mélangé.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Contact :** Stéphanie Hordebise
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**